



CLASSIQUES  
GARNIER

CHALLET (Vincent), VICTORIN (Patricia), « Introduction [de la première partie] », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes / Journal of Medieval and Humanistic Studies*, n° 34, 2017 – 2, p. 13-21

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-07741-1.p.0013](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-07741-1.p.0013)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2018. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## INTRODUCTION

L'histoire du peuple et de son rapport au politique a connu ces dernières années un profond renouvellement des perspectives historiographiques qui conduisent à reprendre à nouveaux frais un certain nombre de problèmes, notamment la question du rapport du peuple à la violence et celle de son interprétation en termes politiques. Le temps n'est plus guère en effet où les historiens pouvaient se contenter de reprendre, sans trop de discernement, les jugements quelque peu lapidaires des chroniqueurs médiévaux attribuant aux passions irrationnelles et irraisonnées du peuple ces flambées de violence qu'ils condamnaient avec virulence<sup>1</sup>. Bien au contraire, à la suite des sociologues et des anthropologues, les médiévistes, qu'il s'agisse des littéraires, des historiens ou des historiens de l'art, ont appris à manier le concept de violence symbolique et à se détacher du paradigme des affects pour interroger les modalités et les caractéristiques d'une violence populaire dans laquelle ils se plaisent aujourd'hui à reconnaître un système gradué, sinon ritualisé, qui constitue une réponse à la violence légitime exercée par les forces de domination sociale que constituent aussi bien l'ordre seigneurial que la puissance monarchique. Passer pourtant d'une grille d'interprétation sommaire qui faisait des violences populaires en contexte de révolte le signe d'une immaturité politique à une lecture fondée sur une stricte ritualisation des phénomènes de rébellion<sup>2</sup> ne suffit toutefois pas à épuiser la question dans la mesure où cela revient à sous-estimer les capacités des populaires à élaborer leurs propres codes de représentation et d'action politique. Or, s'ils peuvent s'inspirer des codes de la violence légitime, les populaires ne se contentent généralement pas de les détourner et se

---

1 Voir, pour une première réflexion d'ensemble sur le sujet, le volume collectif *Violence et contestation au Moyen Âge*, Paris, Éditions du C.T.H.S., 1990.

2 On reconnaîtra ici la lecture proposée par Cl. Gauvard, « Les révoltes du règne de Charles VI : tentative pour expliquer un échec », *Révolte et société. Acte du IV<sup>e</sup> Colloque d'Histoire au Présent*, Paris, 1989, t. 1, p. 53-61.

montrent capables de mettre en œuvre un usage aussi fin que signifiant d'une violence qui fait système et se révèle bien plus complexe que ce à quoi l'on aurait pu s'attendre de prime abord. Au cours de révoltes où la mise à mort s'avère relativement rare, le stade ultime de la violence semble, plus que le viol ou la mutilation de cadavres, l'abolition d'une distance sociale conçue comme infranchissable, à l'instar d'un Wat Tyler appelant Richard II « frère » ou de Capeluche partageant un verre de vin avec le duc de Bourgogne, Jean sans Peur<sup>3</sup>, autant de comportements qu'à plusieurs siècles de distance, nous n'identifions pas immédiatement comme des actes de violence. Reste donc que s'il est légitime d'identifier la rébellion comme un langage politique commun que partageraient élites et populaires<sup>4</sup>, rien n'interdit de voir dans la violence l'un des éléments clés de ce langage. Enfin, aux antipodes de la théorie si en vogue actuellement chez certains médiévistes d'un consentement des dominés aux formes de domination sociale qui leur sont imposées, ce dossier a aussi pour modeste ambition de remettre en lumière les contestations mises en œuvre par les populaires, quelle que puisse être l'acception que l'on donne à ce terme<sup>5</sup>.

Dans le cadre d'un dossier aussi restreint, il ne pouvait cependant être question d'aborder une thématique aussi globale que celle de la violence. C'est pourquoi il nous a paru opportun de restreindre quelque peu notre perspective en choisissant comme thème de réflexion le meurtre en politique et même, plus précisément, le meurtre en contexte de rébellion. Le meurtre en politique donc et non le meurtre politique, ce qui permettait d'écarter de notre propos le volet par trop volumineux des innombrables assassinats perpétrés au sein des milieux seigneuriaux ou princiers et dont celui qui, le 23 novembre 1407, mit fin à la vie du duc d'Orléans et entraîna le royaume de France dans la guerre civile constitue l'un

3 Sur ces aspects, voir V. Challet, « Violence as a Political Language : The Uses and Misuses of Violence in Late Medieval French and English Popular Rebellions », *The Routledge History Handbook of Medieval Revolt*, éd. J. Firnhaber-Baker et D. Schoenaers, Londres, Routledge, 2017, p. 279-291.

4 V. Challet et I. Forrest, « The Masses », *Government and Political Life in England and France c. 1300-c. 1500*, éd. Chr. Fletcher, J.-Ph. Genet et J. Watts, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 279-315.

5 V. Challet, « Des populaires de Montpellier et d'ailleurs : réflexions sur une dénomination politique », *Los grupos populares en la ciudad medieval*, éd. J. Solorzano Telechea, B. Arizaga Bolumburu et J. Haemers, Logrono, Instituto de Estudios Riojanos, 2014, p. 395-412.

des exemples les plus éclatants<sup>6</sup>. Mais, de même que Bernard Guenée a pu montrer à quel point le meurtre de Louis d'Orléans était révélateur des structures d'une société, de même ambitionnons-nous de montrer que le meurtre en politique, relativement rare au demeurant, est à la fois l'acmé et le révélateur d'une manière de se rebeller et du sens à donner à une rébellion.

Dans la langue française actuelle, les mots pour dire le meurtre sont variés et, bien souvent, l'usage courant brouille les frontières établies par le droit : les mots « assassinat<sup>7</sup> », « meurtre<sup>8</sup> », « exécution<sup>9</sup> » ou encore « homicide » ou « crime » sont loin d'être synonymes. Ainsi pour la langue du droit, l'homicide peut être involontaire ou volontaire et dans ce second cas il peut s'agir d'un meurtre ou d'un assassinat. Le mot « meurtre », dans la sphère du droit, renvoie à l'acte de celui qui tue volontairement mais sans préméditation ni guet-apens alors que dans le langage courant, il s'entend comme homicide volontaire avec ou sans préméditation. C'est le mot « assassinat » qui prend en charge les catégories de préméditation et de guet-apens. Mais toutes ces nuances lexicales sont-elles pertinentes pour le Moyen Âge ? Claude Gauvard a bien montré, dans son ouvrage « *De Grace especial* ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*<sup>10</sup>, que l'outillage mental pour dire le crime ou le meurtre en politique a évolué, selon que l'on adopte une posture morale, religieuse, juridique... Elle a notamment souligné que le vocabulaire pour dire le crime évolue plus nettement à partir d'un contemporain de Froissart, Jean de Venette, dans les années 1340-1345, surtout dans la langue latine, la langue française étant un témoin plus tardif de cette évolution.

6 B. Guenée, *Un meurtre, une société. L'assassinat du duc d'Orléans 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard, 1992.

7 Pour le Moyen Âge, le mot « assassinat » fait référence à la secte d'assassins (secte Shi'ite de Syrie capable de tuer pour son maître) et donc signifie le fait de faire tuer un individu par des mercenaires. Relevons aussi l'emploi figuré dans la lyrique troubadouresque pour désigner la « fidélité aveugle ».

8 Le verbe *meurdrir/meurtir* (1135) vient du francique *murthbrjan*, assassiner (le th francique pouvant donner lieu soit au t soit au d) au sens de commettre un meurtre. Ce sens va s'affaiblir au cours du xv<sup>e</sup> siècle pour signifier « contusionner » (que l'on a conservé dans *meurtir* un fruit). Enfin, le verbe *occire* a une acception à la fois plus neutre et générale.

9 Le mot « exécution », emprunté au latin classique *executio*, signifie d'abord achèvement, accomplissement ; l'idée de poursuite judiciaire apparaît au xiii<sup>e</sup> siècle. Le sens de « faire mourir, anéantir » (1330) et le sens de mise à mort d'un condamné est attesté en 1540.

10 Cl. Gauvard, « *De Grace especial* ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991.

Pour envisager la question de l'homicide, la mentalité médiévale privilégie une approche circonstancielle des faits. Dans cette vaste littérature coutumière qui élabore « une casuistique circonstancielle », on retiendra notamment les *Coutumes de Beauvaisis* de Philippe de Beaumanoir (c. 1283). L'auteur se propose de faire le départ entre meurtre et homicide en prenant en compte non l'intentionnalité de l'acte mais le mode opératoire. « L'homicide est commis en "chaude mellee", c'est-à-dire sous l'inspiration de la colère ou de la provocation. À l'inverse, le meurtre suppose certaines circonstances de moyen, comme le guet-apens, ou de temps comme l'accomplissement du forfait de nuit ou en période de trêve [...] », souligne Pascal Texier<sup>11</sup>. Toutefois, Beaumanoir préfigure en quelque sorte la problématique de la préméditation dans son approche du meurtre en lien avec la trahison. On connaît son célèbre axiome : « Nus meurdres n'est sans traïson, mes traïson est bien sans meurdre en moult de cas. »

Pour autant, le meurtre commis en contexte de rébellion est-il toujours un « geste réglé [...] collectif et prémédité » comme l'affirmait, dans un article devenu classique, Robert Jacob à propos de l'homicide seigneurial en s'appuyant, entre autres, sur le spectaculaire assassinat du comte de Flandre Charles le Bon en 1127 et sur, celui, moins connu, d'Arnoul III d'Ardres, égorgé par ses propres paysans aux alentours de 1140<sup>12</sup> ? Notre dossier ne pouvait faire l'économie d'une telle interrogation sur la ritualisation des mises à mort perpétrées par les populaires mais la réponse qu'y apportent les articles qui suivent est plus nuancée qu'il n'y paraît, Rafael Oliva Herrero montrant en particulier que des meurtres aussi bien réglés que celui du commandeur de l'ordre de Calatrava à Fuenteovejuna coexistent avec des exécutions bien plus discrètes, à l'instar de celle dont fut victime l'évêque d'Ourense en 1429. Certes, de tels meurtres paraissent généralement emprunter à la fois au registre du détournement du rituel judiciaire d'exécution pour le retourner contre les détenteurs du pouvoir et à celui du meurtre par conjuration qui se traduit par l'effusion du sang et la multiplicité des coups portés afin de mieux affirmer une responsabilité collective dans la mise à mort. La mort du bailli de Gand, Roger d'Auterive, retracée

11 P. Texier, « Les fonctions juridiques de la préméditation. Archéologie d'une hybridation normative », 2016, <hal-01367694>.

12 R. Jacob, « Le meurtre du seigneur dans la société féodale. La mémoire, le rite, la fonction », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1990, vol. 45, n° 2, p. 247-263, ici p. 253.

par Christiane Raynaud, semble ainsi obéir au ballet bien ordonné de l'occupation du marché du Vendredi par les Chaperons blancs en armes et intervenir dans le cadre d'un rassemblement ritualisé proche de ce que les sources flamandes qualifient de *wapening*<sup>13</sup>, de même que le meurtre des maréchaux qui entouraient le dauphin Charles en 1358 ou celui des conseillers du roi d'Angleterre, Richard II – évoqué ici par Christopher Fletcher – répond à la logique politique et collective de l'exécution des mauvais conseillers qui entourent le souverain. Encore semblerait-il, si l'on en croit certaines sources, que le dauphin Charles qui, après tout, n'était pas roi et ne bénéficiait donc pas à plein du caractère sacré qui protégeait la personne royale, manqua de peu d'être tué à cette occasion de la main d'un certain Pèire Gili, épicier méridional installé à Paris et dont les annales montpelliéraines permettent de suivre la trace. Mais la possibilité du meurtre du dauphin de même que, à la suite du meurtre des maréchaux, l'assassinat de Regnault d'Acy, avocat au Parlement, incitent à rester prudent et à se demander si le meurtre n'est pas aussi, parfois, question de circonstance.

Enfin, ce dossier offrait aussi l'occasion de s'interroger sur l'écho et la postérité de tels meurtres et sur la manière dont chroniqueurs médiévaux et historiens du XIX<sup>e</sup> siècle en rendirent compte. Si le meurtre de Roger d'Auterive relaté par Jean Froissart eut les honneurs de plusieurs miniatures dans des manuscrits parisiens du début du XV<sup>e</sup> siècle, si celui de Jacques d'Artevelde ne cessa d'être commenté tant par les historiens français que belges, l'épisode de Fuenteovejuna ne se contenta pas d'inspirer les chroniqueurs Alfonso de Palencia et Francisco Rades y Andrada, mais passa à la postérité sous la plume de Lope de Vega à travers cette double interrogation :

-¿Quién mató al Comendador?  
 -Fuenteovejuna, Señor.  
 -¿Quién es Fuenteovejuna?  
 -Todo el pueblo, a una.

Mais pour le lecteur français, aucune de ces figures n'atteint la popularité d'un Étienne Marcel dont Christian Amalvi retrace ici les

13 J. Haemers, « A Moody Community? Emotion and Ritual in Late Medieval Urban Revolts », *Emotions in the Heart of the City (14<sup>th</sup>-16<sup>th</sup> century)*, éd. É. Lecuppre-Desjardins et A.-L. Van Bruaene, Turnhout, Brepols, 2005, p. 63-81.

mutations successives dans la mémoire historique et historiographique du royaume puis de la République Française qui, au terme d'un long processus, fit d'un traître un héros et d'un complot avec le roi de Navarre une véritable « révolution » parisienne. À cet égard, les *Chroniques*<sup>14</sup> de Froissart offrent un champ d'exploration privilégié pour examiner la question du meurtre en politique, lui qui narre après d'autres les meurtres de Jacques d'Arvelde, celui des Maréchaux ou celui, célèbre, d'Étienne Marcel. Le chroniqueur privilégie des mots relativement neutres pour décrire ces meurtres, le verbe *occire* domine très largement. Si le verbe « occire » est neutre en langue médiévale, il conserve néanmoins la trace de son étymon latin qui renvoie à la violence dans la mesure où *occidere* signifie « couper, mettre en morceaux, massacrer ». Ce verbe peut être redoublé par « meurdrir<sup>15</sup> » qui donne une nouvelle coloration, oscillant entre le meurtre et l'assassinat politique. Le meurtre de Jacques d'Arvelde fait l'objet d'une véritable mise en scène théâtrale orchestrée par un jeu entre le clos et l'ouvert : le tribun, à la fenêtre, entame le dialogue avec la foule assemblée<sup>16</sup>. Le chroniqueur souligne la

14 Jean Froissart, *Chroniques : Livre I (première partie, 1325–1350) et Livre II*, éd. P. F. Ainsworth et G. T. Diller, Paris, Le Livre de Poche, 2001 ; Jean Froissart, *Chroniques, Livre III (du Voyage en Béarn à la campagne de Gascogne) et Livre IV (années 1389-1400)*, éd. P. F. Ainsworth et A. Varvaro, Paris, Le Livre de Poche, 2004 ; Jean Froissart, *Chroniques*, éd. S. Luce, 8 vol., Paris, Société de l'Histoire de France, 1869-1888.

15 Sur le sens de ce verbe, voir *supra*, n. 8. Voir le récit que Froissart prête à Pieter van den Bossche, échevin de Gand, du meurtre de Jacques d'Arvelde : « N'avéz vous pas oÿ dire comment ceulx de Gand occirent et murdriront jadis ce vaillant et saige homme Jaques d'Arvelle, qui leur avoit fait tant de biens et donné de bons conseilz et esté en toutes leurs necessitez si propice ; et pour les paroles d'un pauvre tellier le pseudomme fu occis, ne oncques les souffisans hommes de la ville n'alerent au devant, mais s'en dissimulerent et furent par samblant tous liéz de sa mort » (ms. fr. 2650, fol. 116<sup>r</sup>, d'après *The Online Froissart*).

16 « Quant Jaquemart d'Arvelle vit le fort et comme il estoit appressé, il vint a une fenestre sur les rues et se commença a humilier et a dire, par trop beau langage, et a nu chief : “Bonnes gens, que vous fault ?” [...] Donc respondirent ilz tous a une voix ceulx qui entendu l'avoient : “Nous voulons avoir compte du grant tresor de Flandres que vous avéz desvoié sans nul tiltre de raison.” Dont respondi Arvelle moult doucement : “Certes seigneurs, ou tresor de Flandres ne pris je oncques denier.” [...] Dont respondirent ilz d'une voix : “Nennil, nennil. Nous le voulons tantost avoir. Vous ne nous eschapperéz mie ainsi. Nous savons bien de verité que vous l'avéz vuidié des pieça et envoié en Angleterre sans nostre sceu, pour la quele cause il fault mourir.” Quant Arvelle oÿ ce mot, il joingny ses mains et commença a plourer moult tendrement, et dist : “Seigneurs, tel comme je suis vous m'avéz fait, et me jurastes jadis que contre tous hommes vous me deffendriés et garderiet. Maintenant vous me vouléz occire et sans raisons. Faire le pouéz, se vous vouléz, car je ne suy que un seul homme contre vous tous, a point de deffense. Aviséz vous

solitude d'Artevelde face à la vindicte populaire en une représentation sacrificielle dont témoigne encore la gestuelle du personnage : les mains jointes, les pleurs, sa voix douce face à la foule qui gronde d'une seule voix... Si le personnage tente vainement d'obtenir merci, la mise en scène de Froissart vise surtout à attirer la compassion du lecteur sur son personnage. Le dialogue qui s'engage entre l'accusé et ses détracteurs rejoue la procédure inquisitoire en raccourci voire dans un précipité : le but est de faire avouer sa culpabilité à l'accusé. Il serait intéressant de comparer la narration du meurtre de Jacques d'Artevelde avec la mort d'Étienne Marcel dans les *Chroniques* de Froissart. Les circonstances de la mort de Marcel sont très détaillées et le chroniqueur met en scène Marcel et son meurtrier, Maillard, dialoguant avant le coup fatal. Chez Froissart, la trahison du prévôt est avérée. Quant à la dimension pathétique, elle est fort différente de celle du meurtre de Jacques d'Artevelde. Les événements s'enchaînent rapidement à l'image du coup de hache de Jean Maillard qui coupe court à tout atermoiement<sup>17</sup>. On relève que le récit froissartien est suffisamment elliptique et ambigu pour avoir permis de détrôner Marcel de son statut héroïque et de le remplacer par Maillard dans certaines réinterprétations qui ont été faites de l'événement au XIX<sup>e</sup> siècle. Si le meurtre de Jacques d'Artevelde ne fonctionne pas comme récit matriciel de la narration du meurtre de Marcel, l'étude

---

par Dieu et retournéz au temps passé : si considérez les graces et les grans courtoisies du temps passé que je vous ay faites." [...] Quant Artevelle vit que point ne se refrenioit, il recloy la fenestre et s'avisa qu'il s'en iroit par derriere en une eglise qui joingnoit pres de son hostel. Mais son hostel estoit ja rompu et faudrè par derriere, et y avoit plus de IIIIC personnes, qui tous tiroient a lui avoir. Finablement il fut pris entre eulx, et la occis sans mercy, et lui donna le coup de la mort un telier qui s'appelloit Thomas Denis. Ainsi fina Artevelle, le quel en son temps fut si grant maistre en Flandres. Pouvres gens le monterent et meschans gens le tuèrent en la fin. » (Ms. Besançon 864, fol. 121<sup>r</sup>, d'après *The Online Froissart* ; à comparer avec la version *Chroniques : Livre I*, p. 512).

- 17 « Le premier parler que Jehans Maillars li dist, ce fu que il li demanda par son nom : "Estievene, Estievene, que faites vous ci à ceste heure ?" Li prevos respondi : "Jehan, à vous qu'en monte dou savoir ? Je suis chi pour prendre garde à le porte et à chiaus de le ville dont j'ay le gouvrenement." – Par Dieu, respondi, Jehans Maillars, mès vous trahites, vous mentés." Et tantost feri à lui et dist à ses gens : "À le mort, à le mort, tout homme de son costé, car il sont trahitte !" Là y eust entre yaus grant hustin, et s'en fust volentiers li prevos des marchans fuis, se il peüst ; mais il fu si hastés que il ne peut, car Jehans Maillars le feri d'une hache en le tieste et l'abati à terre, quoique ce fust ses compères, et ne se parti de lui jusques a tant qu'il fu occis et six de chiaus qui là estoient, et li demorans pris et envoiés en prison ; et puis commencièrent à estourmir et à resvillier les gens parmi les rues de Paris. » (*Chroniques*, éd. S. Luce, t. 5, p. 116).

des travaux historiographiques du XIX<sup>e</sup> siècle témoigne de ce que les parallèles entre ces deux meurtres politiques proviennent bien d'une reconstruction ultérieure des historiens comme Guizot<sup>18</sup> ou Henri Martin, pour qui « Marcel reste la plus grande figure du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup> », et non des sources médiévales.

Christian Amalvi a souligné le rôle majeur joué par l'érudition française dans la fabrication du personnage d'Étienne Marcel. Les éditeurs, plus ou moins heureux, des *Chroniques* de Froissart ont chacun joué leur partition dans le concert discordant ayant pour thème Étienne Marcel. Dans son mémoire sur Étienne Marcel, Lacabane croise toutes les principales sources contemporaines ou presque de l'événement, Villani, les *Chroniques de Saint-Denis*, le continuateur de Nangis, et surtout Froissart, et donne une image très positive, non d'Étienne Marcel mais de son meurtrier, Jean Maillart, dont il évoque « le dévouement et les services de ce courageux citoyen ». Pour Lacabane, Jean Maillart a purement et simplement détrôné Marcel de son statut héroïque. C'est surtout du côté de Siméon Luce, éditeur des *Chroniques*, qu'il faut rechercher un vrai travail scientifique sur l'histoire de la Jacquerie et, partant, sur Étienne Marcel. Pour ce dernier, « la figure d'Étienne Marcel reste une des plus brillantes de notre histoire<sup>20</sup> ». Ainsi, le meurtrier et la victime ont tour à tour endossé le statut de héros et de victime sacrificielle avant qu'Étienne Marcel ne soit totalement réhabilité, sans nul doute aussi en raison de la relecture de sa geste passée au prisme de celle de Jacques d'Artevelde.

Le prévôt des marchands de Paris a ainsi pu être tour à tour identifié à un Jacques d'Artevelde français, un Danton médiéval, un Mirabeau médiéval par les modérés, à Robespierre par l'extrême-gauche, ou à une figure diabolique par les contre-révolutionnaires... Étienne Marcel poursuit son chemin entre réappropriation, petits aménagements avec l'histoire jusqu'à l'hommage à mots couverts que lui rend Mitterrand en 1981, lors de sa réception à l'Hôtel de Ville de Paris. On pourrait encore signaler ce dernier avatar de la fortune d'Étienne Marcel, son

18 F. Guizot, *Histoire de France*, t. 2, Paris, Didier, 1840, p. 131. Sur la geste d'Artevelde par Guizot, voir p. 65 *sq.* et p. 88 *sq.* pour le récit de sa mort directement inspiré de Froissart.

19 H. Martin, *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, Paris, Furne, 1855-1860, voir le tome 5 pour le XIV<sup>e</sup> siècle, p. 192 *sq.*

20 S. Luce, *Histoire de la Jacquerie*, Paris, Durand, 1859, p. 142.

nom ayant été choisi en 2009 comme prix récompensant les PME et PMI franciliennes qui mettent la personne humaine au centre de leur développement et valorisent la citoyenneté. Dernier hommage en date rendu à cette figure de citoyen qui incarne désormais le sacrifice consenti de sa vie pour le bien de la communauté.

Vincent CHALLET  
Université Paul-Valéry Montpellier 3

Patricia VICTORIN  
Université de Bretagne-Sud Lorient